

**Des dégradations qui nuisent
à l'activité de production agricole.
La Chambre d'agriculture condamne !**

Des faits récurrents de dégradations sont perpétrés sur des exploitations agricoles.

De nouvelles entreprises agricoles ont fait l'objet de détériorations le week-end dernier.

La Chambre d'agriculture condamne ces dégradations commises à l'encontre du secteur agricole qui nuisent à l'activité de production.

Aucune cause ne peut justifier que l'on s'en prenne à des outils de production au risque d'affaiblir encore l'agriculture.

La Chambre d'agriculture appelle chacun à la responsabilité.

Lamentin, le 15 mars 2021

Le Président,
Louis Daniel BERTOME